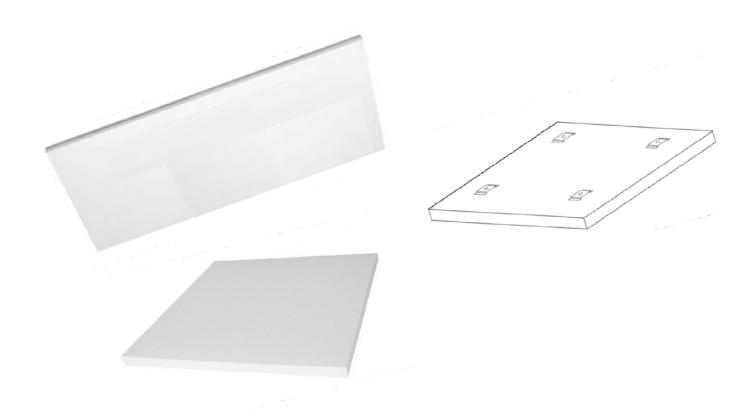


PRESENTATION TECHNIQUE NOTICE D'INSTALLATION

Cassettes K-Set 200W – 300W – 600W – 750W

à fixer, à suspendre ou à encastrer dans le plafond







DOMAINE D'UTILISATION

Les cassettes K-Set basse température sont adaptées au chauffage destiné aux magasins, halls d'exposition, salles polyvalentes, bureaux, etc... pour créer un chauffage d'ambiance, voire de zones.

PRECAUTION D'EMPLOI

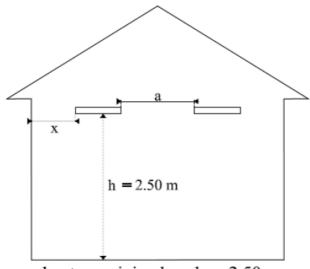
Les cassettes sont de classe1, à relier à la terre. Elles doivent être installées et raccordées conformément à la NFC 15-100. Il est nécessaire d'équiper l'installation d'un dispositif à coupure omnipolaire ayant une ouverture de contact d'au moins 3 mm. Les cassettes K-Set sont conformes à la Norme NFC 73-630 et au protocole d'essai PE103.08/91.12.16. Ne pas encastrer les appareils dans des matériaux ne résistant pas à une T° de 60°C. Le choix des émetteurs se fait en fonction de la puissance unitaire des appareils, égale au rapport de la puissance à installer par le nombre d'appareils, mais aussi en prenant en compte sa T° superficielle ou l'éclairement énergétique requis par les occupants du local.

REGLE D'IMPLANTATION

Pour un chauffage global d'ambiance et non de complément, le nombre minimum de cassette (N) sera supérieur ou égal à (S/H²); S étant la surface du local chauffé et H la hauteur d'installation des cassettes, ceci en respect de la règle du cube.

FIXATION

Les K-Set sont à fixer, à suspendre ou à encastrer dans le plafond. Avant de positionner les cassettes, il faut respecter les distances minimales suivantes



hauteur minimale: h = 2.50 mdistance minimale: a = 0.60 m

distance maximale: a = h

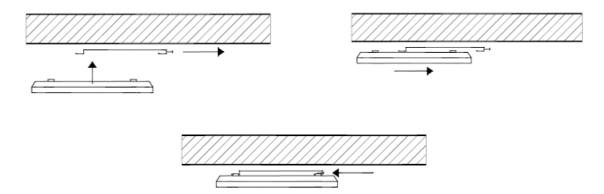
h = 2.50 m x = 0.60 mh = 3.50 m x = 1.20 m

h = 4.00 m x = 1.80 m



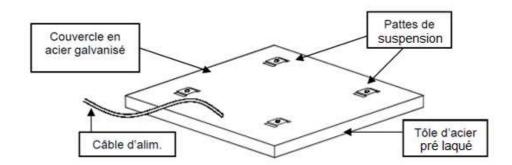
FIXATION AU PLAFOND

Pour fixer les cassettes au plafond, visser les pattes de fixation directement au plafond selon le croquis cidessous :



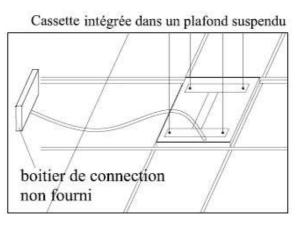
CASSETTE SUPENDUE

Longueur maxi. préconisée des chaînettes : environ 1,5m. Les fixations par tiges filetées, câbles rapides, chaînettes ou étriers devront être choisies de façon appropriée pour s'adapter à la surface de fixation et au poids de la cassette. Elles doivent toujours être montées en position horizontale, ou dans le respect de l'horizontalité admise sur un % de pente par le CSTB.



CASSETTE ENCASTREE DANS UN PLAFOND

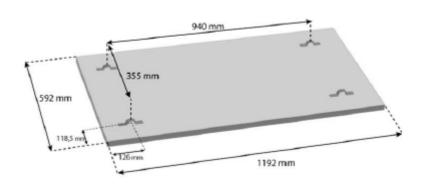
Pour l'utilisation dans les établissements recevant du public, les cassettes et le plafond devront satisfaire à l'arrêté du 21.04/93. La fixation de la cassette K-Set doit être indépendante de celle du plafond. Utiliser le même type de fixation que pour les cassettes suspendues.



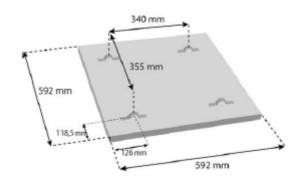


COTATION

Cotations Cassette TechnOtop K-Set 1200*600



Cotations Cassette TechnOtop K-Set 600*600



RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Alimentation 220-230 V monophasé. La cassette est équipée d'un cordon d'alimentation à 3 conducteurs de 1 mm². Longueur 1m.

Marron = Phase Bleu = Neutre Vert & Jaune = Terre

La protection de l'installation se fera par interrupteur ou disjoncteur différentiel exclusivement bipolaire par tranche de 7,5KW sous 230 Volts

REGULATION / PROGRAMMATION

La régulation se fera pièce par pièce ou zone par zone, par régulateur d'ambiance mural ou modulaire déporté.

Pour les installations de grande taille, il est possible de réguler par une solution « P.I.D. » (Proportionnel Intégral Dérivé) complétée par une sonde d'ambiance compensée et contacteur statique fonctionnant en mode « train d'onde ».

Les sondes d'ambiance pourront être de type « boule noire » suspendues, ou sondes murale. Dans ce caslà, elles seront judicieusement placées si possible sur des parois neutres, à une hauteur d'environ 1,50m à 1,70m et à l'abri des influences chaudes ou froides.

Au-delà de 400m², la régulation sera complétée par un limiteur d'énergie sur la température extérieure.



APPROBATION

Conformité norme NFC 73-630

Conformité norme EN 60 335-2-30

Garantie biennale

Protocole PE 103.08/91-12-16

PV 411696 - 411856

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

L'appareil est garanti 2 ans contre tout vice de fabrication et défaut de matière. La garantie n'est accordée qu'après reconnaissance de la défectuosité par nos services techniques. La garantie ne couvre pas les appareils ou pièces détériorées ou brisées par accident (chute ou choc par exemple) en cas de transport, par un usage anormal ou par la non observation des prescriptions de la notice d'utilisation. Les réparations ou modifications qui pourraient être effectuées sur nos appareils par l'acheteur ou par un tiers autre qu'un revendeur accrédité, font cesser toute garantie de notre part, ceci par souci de la protection et de la sécurité de l'usager. La responsabilité du constructeur ne peut être recherchée au titre de l'installation, cette charge ne lui incombant pas.

PRECAUTION-ENTRETIEN

Dans le cas d'utilisation, dans l'espace et volume concerné, d'aérosol, solvants et peintures, il est conseillé d'interrompre le chauffage pendant ces travaux pour éviter tout dépôt ou modification de l'état de surface des cassettes.

Il n'y a pas d'entretien sur ces appareils.

